

Mairie de

Demande d'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de CHERMIGNAC

Certificat d'affichage de l'avis d'enquête

Le Maire de la commune de
certifie que l'avis d'enquête relatif à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet susvisé, a été
publié par voie d'affichage aux emplacements réservés pour les communications officielles, 15
jours au moins avant le début de l'enquête,
soit à partir du :

et maintenu pendant toute la durée de celle-ci.

Fait à :

le

Le Maire,

Ce Certificat est à renvoyer à la Préfecture à l'issue de l'enquête publique